

# Le gouverneur Desroches à l'intendant Poivre

Le 23 avril 1771

-----  
Au fonds Pusy La Fayette

Un document des archives personnelles de Pierre Poivre

C'est une longue réponse (26 pages) à une lettre de Poivre très certainement également longue. Desroches répond point par point aux reproches de Poivre et lui remémore les occasions où il a eu motifs à n'être pas satisfait de son comportement. La nouvelle de la chute du ministère Choiseul n'est pas encore parvenue dans la colonie (elle arrivera la semaine suivant) puisque Desroches écrit : « l'intention du Ministre est que vous ne fassiez rien sans moi » ou encore « j'en rendrai compte à M. le Duc de Praslin. ». C'est l'occasion de prendre connaissance des récriminations réciproques des deux administrateurs, sur un ton encore artificiellement amical.

=====

Copie d'une lettre de M. le Ch. Desroches à M. Poivre datée du 23 avril 1771

Je peux vous assurer, mon cher Intendant, que de toute part on a eu tort de vous dire que j'ai mal parlé de vous. Qui que ce soit qui vous l'a dit, nommez-le moi. Il est encore temps de l'envoyer punir par le ministre. Si vous ne prenez pas cette voie, permettez-moi de regarder votre premier chef d'accusation comme nul, ainsi qu'il l'est en effet.

Quand un officier à qui je suis sincèrement attaché m'a dit du mal de vous, souvenez-vous que sur le champ je vous écrivis le fait en le nommant. Il a été confondu par ma démarche et par votre réponse. Depuis ce moment-là personne n'a été assez hardi pour parler de vous en ma présence autrement qu'avec la considération et le respect qui vous sont dus. Si vous aviez fait de même, mon cher Intendant, aucun de nous deux n'eut entendu ni cru légèrement.

Dans un état d'accablement qui me menace plus qu'il ne m'inquiète, ne pouvant vous aller voir, ne pouvant pas même écrire, je me suis ouvert à quelques amis communs pour qu'ils travaillent à vous ramener, sinon vers moi, au moins vers la chose publique qui va en déroute. Je crois que mes ouvertures se bornent à MM. Magon, de Launay cadet, Hermans et de La Roche mon aide de camp. Ils ne vous sont point suspects, comme vous je les aime, ils cherchent le bien et la paix. Je les ai priés de vous parler, et j'avoue tout ce qu'ils m'auront imputé auprès de vous. Je les ai choisis comme vos amis et comme des esprits conciliateurs. Je ne crois pas m'être ouvert à une seule autre personne dans l'île, mais s'il y en a une, nommez-la, je conviendrai de la vérité, comme je viens de développer le seul motif qui m'ait engagé à découvrir les peines étouffées dans mon cœur.

Jamais je n'ai eu d'ouverture pour les brouillons ni pour les boutefeux. Enfin voilà les seules quatre personnes que j'avoue, et ce n'est que par une délicatesse outrée que je suppose qu'il y en ait une ou deux autres, et si cela est vrai je suis prêt d'en convenir dès que vous me les nommerez.

De vous à moi, mon cher Intendant, nous nous sommes confié quelquefois les opinions que vous aviez ou que l'on m'avait données en France contre certaines personnes, quelque fois avec raison, quelquefois sans fondement. Vous me regardiez comme un très malhonnête homme. Si dans aucune circonstance possible de la vie je répétais ces propos hasardés dans la confiance nécessaire dans l'intérieur du cabinet et qui n'en peuvent jamais sortir que par un crime.

Je vous le répète, on ne me dit pas de mal de vous, on n'oserait le faire, j'en atteste toute la colonie. Ne m'imputez pas de faiblesse. Je n'accueille jamais le vice, au contraire vous savez qu'il ne se réfugie jamais sous mon toit. Mais j'ai toujours la générosité de vouloir sauver les vicieux, ce n'est point être faible.

Que n'ai-je pas fait pour cette bonne intelligence que vous affectez de me demander et à laquelle je sacrifierais le reste de ma vie ! Oui je suis prêt et j'en prends encore à témoin toute la colonie. Mais cela est si prouvé que vous-même ne pouvez vous le dissimuler. Je vous l'ai dit 20 fois, nos têtes dans un bonnet réduiront à rien tous les brouillons de la colonie.

Pourquoi donc m'avez-vous forcé à désavouer vos opérations ? Car je ne les ai pas désapprouvées, mais c'eut été en partager le blâme inévitable que de les avouer.

Trois vaisseaux au Cap pour nous rapporter trois ou quatre cents tonneaux d'effets.

Votre assistance à un jugement que je ne condamne pas mais qui a répandu la terreur et la défiance parmi tous les habitants. Votre assistance et qui plus est votre présidence à ce jugement dont un ordre du Ministre adressé à vous et à moi semblait vous exclure.

La publication d'un recueil odieux qui devait être réduit en cendres avant d'être lu par ceux mêmes que l'on avait insultés au point de le leur adresser. Cette publication qui rallume toutes les haines que j'avais éteintes.

L'admission d'un étranger espion et interlope aux yeux des enfants mêmes, l'accueil inouï et l'emploi même qu'on a fait.

Un privilège exclusif accordé sans ma signature, sans enregistrement au Conseil, et dans la pleine liberté du commerce, avec la faveur déjà blâmée à la Cour il y a trois ans, d'avoir aussi exclusivement toutes les bêtes de boucherie venant de Madagascar.

Un désaveu formel des ordres que j'ai donnés à Bourbon, quoique vous les ayez approuvés d'avance lors de mon départ et que vous y ayez applaudi à mon retour.

Enfin un ordre formel pour destituer un homme qui ne pouvait l'être que par nous deux, et pour annuler mes signatures quoique jointes aux vôtres.

Voilà, mon cher Intendant, les sujets de ma douleur et des représentations que j'ai chargé nos amis communs de vous faire. Ils sont tous incontestables et prouvés, ainsi que plusieurs autres de moindre conséquence, quoique graves, que je n'allègue pas dans une lettre.

Il n'y a que des misérables, dignes de vos mépris, qui aient pu vous dire que M. Dumas vous a démasqué et que je vais y mettre la dernière main. Il faut les punir. Et ne craignez pas que l'on me soupçonne jamais de rallumer le feu de la discorde, à mon âge, quand on n'a jamais péché dans ce genre-là, on ne fait pas son apprentissage d'intrigues, mais on est bien fort contre toutes celles qui peuvent se tramer.

Vous me faites l'honneur de me dire que les anciennes factions étaient disparues à mon arrivée. Pouvez-vous oublier vous-même à ce point-là les avis que vous m'avez donnés dans le temps Vos conseils que j'ai suivis aveuglément, les personnes que vous m'avez indiquées et que j'ai ramenées auprès de vous ? Je n'en ai pas tiré vanité, pendant plus de 20 mois je n'en ai point parlé, mais tout le monde a vu, et j'atteste encore tous les honnêtes gens qui m'ont approuvé.

Ne saute-t-il pas aux yeux de tout le monde que la paix, au-moins apparente, a duré et que je l'ai maintenue jusqu'à mon départ pour Bourbon ! Je partis d'ici le 25 octobre dernier, dès le lendemain la guerre fut rallumée. Vous me l'avez mandé, car je ne citerai jamais que votre écriture ou votre signature, ou des actes d'autorité publique, aussi je ne permets à personne, sous peine d'être déshonoré, de me citer autrement.

Aussi, mon cher Intendant, revenons à l'amitié que je vous ai jurée et que je vous conserverai même aux dépens de tout ce qui m'est personnel. Mais en ce qui concerne le service du Roi, je dirai toujours ce que je pense, et l'intention du Ministre est que vous ne fassiez rien sans moi.

Vous touchez ici une corde bien délicate et vous peignez bien mal M. le Duc de Praslin. Je ne vous dissimule pas que ce seul article de votre lettre anime toute ma sensibilité. Ce respectable Ministre a condamné à peine M. Dumas, il n'a peut-être point approuvé la lettre que j'ai écrite à cet officier trop honnêtement pour les circonstances. Il a lu dans le fond de mon cœur et m'a [*illisible*]. Mais M. le Duc de Praslin n'a jamais cru ni voulu que je fusse ici un lâche qui chercherait à s'élever sur les ruines de son prédécesseur accablé de la punition qu'il venait d'essayer. M. de Praslin n'a jamais entendu que nos faibles bras viendraient au secours des coups qu'il avait portés, encore moins que, comme des lévites téméraires, nous eussions présumé de nos forces personnelles au point de croire que l'autorité du Roi avait besoin de nous.

Vous savez en vérité très mal, mon cher Intendant, lorsque vous croyez savoir que je suis venu ici avec les préventions d'un partisan zélé de M. Dumas. Je vous défie d'en donner une preuve, et la lettre

même que vous citez n'en est pas une. Je n'en dois compte qu'au Ministre, aussi ne me ferez-vous pas dire ce que je ne veux ni ne dois. Qui vous a dit encore que je regarde le mémoire de M. Dumas comme victorieux ? Il faut pour que j'en juge, sans passer pour un imbécile, que je cherche la vérité ou la fausseté des faits allégués. Eh ! bien personne sur cela dans la colonie ne me verra et ne m'a vu la plus légère curiosité, et si quelqu'un osait vous en imposer sur cela, vous le verrez bientôt confondu dès que vous le nommerez. Dans des affaires qui ont mis la colonie à deux doigts de sa perte, je ne veux entendre ni l'une ni l'autre partie. Je ne m'affecte que du service du Roi et du bonheur des habitants. Mes fautes mêmes sont des preuves de cette vérité, car j'en ai faites et je les connais.

Relever le mot *démasqué* ce serait combattre un être de raison. Je ne l'ai pas prononcé. Remarquez au contraire jusqu'où dans ce genre vont mes sacrifices. Tout militaire que je suis, tout vif qu'on me suppose, ai-je relevé une seule de vos expressions écrites, car je ne vous prêterais jamais un propos sur oui-dire. Rien ne me coûte pour regagner votre amitié. Notre honneur y est respectivement intéressé. Mais je n'ai pu m'empêcher de relever vos expressions sur le compte du Roi et de son ministre : c'est là, je le répète, que j'applique toute ma sensibilité.

Le mot *perdu* est aussi faussement avancé que le reste. Quand j'ai parlé des opérations qui me saignent le cœur, j'ai dit que cela tendait à perdre plus que notre existence personnelle. Nous n'avons pas, quoique réunis, le pouvoir de permettre à qui que ce soit de vendre exclusivement de la viande ni aucune autre denrée. Nous avons celui, dans la nécessité, d'empêcher que personne vende du bœuf. C'est parce que je prévois que peut-être il en faudra venir là que j'en ai défendu l'usage dans ma maison, car de toute privation nous devons faire l'essai, et donner l'exemple. Malgré cela vous pouvez seul et vous devez faire l'adjudication de la viande nécessaire aux hôpitaux, aux troupes, aux vaisseaux, mais il ne doit pas être permis à l'adjudicataire d'en vendre à qui que ce soit, pas même à moi. On peut néanmoins y mettre une restriction en faveur des citoyens malades auxquels on en fait délivrer sur des certificats authentiques du médecin ou du chirurgien.

Oui, je me rappelle très bien que plusieurs fois, mais surtout depuis que vous êtes aux Pamplemousses, vous m'avez prié d'être gouverneur et intendant. Je m'y livrais de bonne foi lorsque M. de Crémont m'a mandé que vous désapprouviez toutes mes opérations. Lorsque [*quatre mots illisibles*] était votre représentant et que cette partie le regardait. Lorsqu'enfin j'ai vu ou entendu de toute part des contre-ordres venant de vous et un autre, signé du 19 mars, jour à peu près auquel vous m'aviez déclaré vous-même ne pouvoir signer. J'ai cessé dès ce moment d'agir, et j'y renonce pour longtemps, en finances, subsistances et approvisionnements.

J'ai demandé au vaisseau le *Duc de Praslin* d'après ce que vous me dites à Monplaisir, trois cents barriques de vin, des salaisons et des agrès de marine. Je désirais bien qu'il s'en soit trouvé pour 150 mille livres à un prix raisonnable, mais on s'est bien gardé de me parler des quantités, des qualités et des prix.

Il y avait des abus à la boucherie, mais beaucoup moins grands suivant mon opinion que ce que vous me dites, car notre police est trop bien montée pour les souffrir, ou du moins pour ne pas m'en rendre compte. On vous a mal rendu le fait, le voici dans la plus exacte vérité. Pendant mes deux mois d'absence, je suis venu deux fois au port. La première pendant 10 jours à l'occasion des Espagnols, la seconde pendant 24 heures pour la fête de Pâques. Le Conseil me fit des représentations sur l'exclusion humiliante pour eux que nous avions, disaient-ils, faite dans un règlement pour la boucherie. Je les assurai qu'il n'y en avait point, puisque je n'en avais aucune connaissance, que je ne l'avais pas signé et qu'il n'était pas enregistré. On me détrompa. Ce fut le Sr Constant lui-même. J'empêchai la première fois que personne tuât, autre que le dit Constant, mais j'avoue que ce fut par la voie de la persuasion et non par une autorité que je ne connaissais pas. Le samedi de Pâques, des bouchers revinrent à la charge. Je craignis que vous-même ou le Conseil ne m'eussiez recherché sur un acte d'autorité qui ne m'appartenait pas dans ce fait. Je répondis que je n'avais ni le droit de permettre ni celui de défendre à quelqu'un de tuer. Je vous demande le châtiment, et vous le devez à ma place et à moi, de quiconque vous a dit que j'ai permis à quelqu'un de tuer. Ceci est important, ne l'oubliez pas, je vous prie.

Vous voyez bien que je ne vous parle pas du modèle que M. Ardibus m'a présenté. Ni vous ni moi n'avons le droit de le signer. Pouvez-vous ne pas vous rappeler le cas, les circonstances et les motifs de la destitution irrégulière du Sr Gourlier. Je vous livre sur cela, mon cher Intendant, à vos réflexions.

Je veux la paix et non pas la discorde. Songez seulement que jamais vous n'avez pu sans moi et encore moins à mon insu donner des ordres à cet homme.

Vous me supposez des correspondances que vous savez bien que je n'ai pas, mais celles que j'ai m'ont averti que vous ne m'attaquez pas ouvertement mais que vous avez des gens attirés pour vous peindre là-haut comme un coopérateur peiné, souffrant, mais bien résolu à ne se pas plaindre pour ne pas troubler la paix. Ils veulent par là intéresser en votre faveur et contre moi. On a fait là-dessus quelques plaisanteries et je vous avoue que je me suis permis d'en faire quelques-unes de mon côté, sans trop examiner devant qui, ainsi je pense que d'autres que nos quatre amis communs peuvent vous les avoir rapportées, y avoir même ajouté. Je ne m'en mets guère en peine, mais je vous promets qu'à l'avenir je n'en parlerai plus. Mais vous conviendrez que je n'ai pas pu m'empêcher de rire d'une semblable tournure, car les écritures de cette espèce ne méritent pas que l'on s'en affecte, et ce n'est que pour vous répondre que j'en parle.

Je ne crains ni les noirceurs, ni les calomnies, c'est par d'autres sentiments que j'y réponds. Je finirai même au besoin par rendre service aux calomnieux.

Vous entrez dans des digressions où je ne peux pas vous suivre, parce que je ne suis occupé que de mes devoirs et je ne suis affecté que des opérations du gouvernement. Si tout ce que j'attaque dans le grand et que je pourrais attaquer dans le petit, n'est pas au détriment du service, j'ai tort de m'en occuper. Si j'ai raison, profitons-en pour nous réunir afin d'opérer avec plus de succès. C'est alors que je vous serai tendrement attaché, car enfin, que vous donniez le droit de mal parler de moi devant vous, en public ou en particulier, gravement ou ironiquement, qu'importe cela au royaume de France. Je n'ai jamais donné et ne donnerai jamais cette liberté à personne. Mais vous pouvez la prendre et la donner, sans que je vous en sache le moindre mauvais gré. Je vous aimerai de tout mon cœur si le Roi est bien servi. Voilà, mon cher Intendant, le double vœu que je vous renouvelle avec la plus grande sincérité.

[Signé] le Ch. Desroches

P. S.

**Au Port-Louis le 25 avril 1771<sup>1</sup>**

Considérez, je vous prie, mon cher Intendant, que toute votre lettre ne roule que sur des sensibilités personnelles. Je suis forcé d'y répondre une fois pour toutes, mais remarquez aussi que je ne parle de moi que pour mettre dans tout le jour possible mon zèle pour le service du Roi et mes sentiments pour vous que j'ai professés jusqu'ici trop publiquement pour que l'on puisse les révoquer en doute. Observez enfin qu'il n'y a que le bien du service et les progrès de la colonie qui m'affectent, et enfin que le quart du temps employé à toutes ces écritures, s'il eut été dirigé vers les approvisionnements, nos cantonnements seraient établis et les dispositions que j'ai ordonnées pour la côte presque entièrement suivies.

Dans le cours de ma lettre je n'ai pas répondu à l'article de la vôtre où vous me dites : *Comment pouvez-vous allier de tels propos (je n'en ai tenu aucun contre vous) avec les assurances éternelles d'un tendre attachement que vous me donnez dans toutes vos lettres.* Voici ma réponse. Oui, mon cher Intendant, je vous ai juré ces sentiments et j'ai bien envie de tenir au même serment, mais croyez-vous que je les aie, ces mêmes sentiments, pour mes plus proches, malgré cela quand j'ai vu leurs opérations s'écarter du bien du service et de celui de la colonie, je n'ai été dans ces circonstances-là où je n'ai paru que l'ami de mon devoir, et j'ai désavoué les faits qui m'ont paru contraires au bien. Je ne peux aimer qu'à ce prix-là. Permettez-moi d'y en mettre une autre. C'est que vous me nommerez les calomnieux odieux qui vous ont mis dans la tête des soupçons sur mon compte, à moins que vous ne veuillez avouer que votre maladie vous les a fait concevoir injustement.

---

<sup>1</sup> Ce post-scriptum n'est pas du 25 avril mais du 26 avril car il mentionne le naufrage du *Verels*, hors c'est dans la nuit du 25 au 26 avril qu'eut lieu le naufrage de ce navire anglais venant de Calcutta, et Desroches en fut informé le 26 avril (voir =>doc-71-4-27).

Je ne vous parlerai plus de toutes ces faussetés-là. Des objets plus importants attirent toute notre attention. N'usons pas nos têtes à de pareilles misères. Jugez de moi par la conduite que je tiendrai et faisons bien juger de nous au public par l'accord avec lequel nous opérerons le bien général.

Je réponds à vos deux dernières lettres tout de suite. Rien de mieux, mon cher Intendant, que votre instruction pour le Sr Mullon, je l'ai signée par déférence pour vous, car M. de Crémont ne doit plus recevoir des ordres de moi que le ministre, auquel j'envoie sa lettre, n'ait jugé sa conduite.

En 15 jours, mon cher Intendant, nous aurions des bordages et des bois de charpente de Bourbon. Nous les attendrons peut-être deux mois du port du S.E. Malgré cela vous désapprouvez mon marché. Eh bien il est nul ! Je vais payer le Sr Préaudot de ma poche. Je romprai ma maison s'il le faut pour y satisfaire, et j'en rendrai compte à M. le Duc de Praslin. J'ai perdu le moins de temps que j'ai pu pour suivre les bons avis que vous m'avez donnés au sujet du vaisseau naufragé à la Poudre d'Or. Je m'y transporterai par terre ou par mer suivant mes forces. Vous savez actuellement que c'est le *Verels*, capitaine Compton, c'est un bien cruel événement.

J'ai une opération secrète à vous confier, mais je ne peux pas la mettre encore sur le papier, et mon anéantissement est inexprimable et d'autant plus extraordinaire que je bois et mange bien, que je dors 9 heures de suite, et malgré cela je m'éteins.

L. c. D

J'ai cru ne pouvoir me dispenser, mon cher Intendant, de communiquer cette réponse à MM. de Launay, Hermans et de La Roche, les ayant cités. Par la même raison je serai bien aise que vous en fassiez part à M. Magon que je n'ai pu voir et à qui j'en dois également lecture.

\* \* \*